

UNE PISCINE DANS UNE CAVE

Une piscine apparaît en général comme un élément de luxe sardanapalesque. L'établir, l'entretenir, la chauffer dépassent les ressources non seulement des gens aisés mais même des millionnaires. Aussi, dans tous les pays du monde, est-il bien peu de demeures, palais ou châteaux, qui possèdent une piscine. Les collèges, principalement chez les Anglo-Saxons, en sont parfois pourvus et, depuis quelque temps, des municipalités ambitieuses s'efforcent à leur tour de mettre à la disposition de leurs administrés des « thermes » rivalisant avec ceux de l'antiquité. Cela se fait naturellement à grand renfort de bank-notes et les budgets de tels établissements n'ont rien qui puisse encourager de simples particuliers à entrer à leur tour dans la voie de si fortes dépenses. De là vient sans doute le préjugé aujourd'hui très répandu qu'on ne peut pas « nager chez soi ».

Eh bien ! si ; on le peut. Et nous devons une chandelle à M. Megroz, l'intelligent créateur d'une école de culture physique sise à Lausanne, avenue de la Gare, pour eu avoir fait la preuve péremptoire en établissant chez lui une très gentille petite piscine qui lui a coûté deux mille francs — vous entendez bien, *deux mille francs* — et qu'il chauffe pour un franc cinquante par jour. Ces chiffres sont singulièrement éloquents, n'est-il pas vrai ? La piscine de M. Megroz, c'est tout bonnement une cave dont le plafond a été enlevé de façon à la réunir au rez-de-chaussée. Le sol et les murs ont été recouverts d'un joli carrelage de faïences blanches bien cimentées ; dans la cave voisine on a installé la chaudière ; c'est au contact de dix tuyaux de cinq mètres de long qui courent, superposés, contre la paroi que les cinquante mètres cubes d'eau de la piscine atteignent la température normale. Quelques heures y suffisent. La profondeur de l'eau peut atteindre deux mètres cinquante : il y a un trop plein et aussi des robinets de sûreté permettant de la vider très rapidement en cas de danger par suite de fuite, d'infiltrations, de réparations urgentes. Un dispositif ingénieux permet de donner des leçons de natation du

haut d'une passerelle en tenant le novice par une corde. M. Megroz en outre utilise sa piscine pour l'aviron. Un banc à coulisses et des portants sont fixés sur une planche à claire-voies qui est au niveau de l'eau et d'où l'on peut ramer confortablement. L'appareil s'enlève au plafond par des poulies pour laisser la piscine libre. Evidemment les dimensions ne sont pas parfaites : cinq mètres sur quatre mètres quatre-vingts, cela n'est pas tout à fait suffisant ; six ou sept mètres de long, voilà ce qu'il faudrait. Mais pouvoir pour deux mille francs de premier établissement et un franc cinquante de chauffage faire le triton dans sa cave, n'est-ce pas un rêve ?



GIBT ES EIN FRANZÖSISCHES SYSTEM DER KÖRPERLICHEN ERZIEHUNG ?



Es ist allgemein bekannt, dass in den verschiedenen europäischen Ländern, insbesondere in England, Deutschland und Schweden ein vollständiges System über körperliche Erziehung existiert. Das englische System beruht auf freiem Spiel, dem sogenannten Sport. Die deutsche und die schwedische Gymnastik sind wesentlich voneinander unterschieden und trennen sich selbst in den Hauptpunkten. Worin aber würde sich das französische System unterscheiden, im Falle dass ein solches überhaupt bestände ?

Man dachte bisher, Frankreich vertrete gleich der Schweiz, Italien und Belgien in dieser Frage verschiedene Ansichten, wie dies tatsächlich in den genannten Ländern der Fall ist, wo verschiedene Gruppen sich der schwedischen Methode nähern während sich andere der deutschen oder englischen anschliessen.

Seit kurzem erst beginnt man von einem eigentlichen französischen System zu sprechen und sonderbarer Weise legen ihm die Verbreiter dieser Aussage die Eigenschaft « eklektisch » bei. Mehrere erschienene Abhandlungen haben sich bemüht, die